

**Présents :**

**Président :** M. François de MAZIÈRES.

**Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Membres du Bureau :**

M. Patrick CHARLES

**Excusés :**

**Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI,  
M. Marc TOURELLE, représenté par Mme Odile GUÉRIN.

**Membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

-----

**Objet : Développement économique.**

**Passation d'un groupement de commande avec l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay, la communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines en vue de l'organisation d'un stand sur le salon international de l'Immobilier.**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 2 juin 2016,**

Les articles L.5211-10 et L.5216-5-I al 1 du Code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice et plus spécialement la compétence développement économique ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2010-02-02, du Conseil communautaire du 10 février 2010, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

-----  
02-06-16

Le Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) est l'évènement de référence pour les décideurs de l'immobilier d'entreprise en France. Il rassemble à Paris sur trois jours près de 25 000 professionnels de l'immobilier (investisseurs, collectivités locales, promoteurs et agents immobiliers) et entreprises à la recherche de sites d'implantation, autour de plus de 400 exposants. Ainsi, sont présentées lors de ce salon les offres de bureaux, de logistique, d'activités ainsi que les disponibilités foncières. Ce salon répond aux enjeux d'investissement dans l'immobilier comme aux problématiques particulières des utilisateurs à travers plus de 60 débats et conférences traitant des évolutions de l'immobilier d'entreprise en France.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc y participe depuis 2013 en partenariat avec d'autres collectivités et établissements publics.

Cette année, le salon se tiendra les 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2016 au Palais des Congrès de la Porte Maillot.

Afin de rationaliser les frais, l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) a proposé à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines et à la communauté d'agglomération de Paris-Saclay de participer conjointement à un stand pour ce salon.

Afin de l'aménager les collectivités doivent faire appel à un standiste. Il est donc proposé de passer un groupement de commande pour partager les coûts équitablement et d'accéder au SIMI dans des conditions avantageuses pour la communauté d'agglomération.

#### **DÉCIDE :**

- 1) *de donner son accord pour passer le groupement de commande entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'établissement public administratif de Paris-Saclay, la communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines en vue de l'organisation du stand du salon international de l'Immobilier(SIMI), à Paris en 2016 ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

**Nombre de présents : 15**

**Nombre de suffrages exprimés : 15**

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait en deux exemplaires originaux,

EE EETE CEE EEE EEO EZE  
E E E E E E E E E E E E  
E E E E E E E E E E E E  
E E E E E E E E E E E E

EE E E E E E E E E E E  
E E E E E E E E E E E E  
E E E E E E E E E E E E  
E E E E E E E E E E E E

A Versailles, le 2 juin 2016.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : **6 JUIN 2016**  
de l'affichage le : **8 JUIN 2016**  
retiré de l'affichage le : **5 JUL. 2016**



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

VERSAILLES  
08/06/16

